

Amiens, le 13 juillet 2011

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet de la Somme donne acte à la société SAICA PACK, Zone Industrielle de Rouval à DOULLENS (80600), de son projet d'implantation d'une nouvelle chaudière gaz et d'arrêt de la chaudière fioul lourd sur le territoire de la commune de DOULLENS, zone industrielle de Rouval, parcelles cadastrées section ZS n° 70, 73, 76 et 79.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 4 avril 2008 qui demeure toujours valable.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attachée adjointe au chef de bureau,



Karine QUIGNON

Copie adressée à :

Monsieur le maire de DOULLENS

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie